



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/06/2018

DOSSIER ADA BLOIS

Suite au communiqué du club de Blois daté du 25 juin, la FFBB tient à préciser :

Les règlements particuliers de la LNB indiquent qu'un club de Pro B ne peut accéder en Jeep® ELITE que s'il possède un centre de formation agréé ; cette disposition permet notamment à un club professionnel de participer à l'effort collectif de formation de jeunes talents.

Parmi les conditions d'obtention de l'agrément, le club de Pro B doit engager, en début de saison, une équipe en division Nationale 3 masculine, composée d'une majorité de jeunes joueurs, sous convention de formation, conformément à la réglementation applicable aux centres de formation agréés (article 3 des règlements sportifs particuliers NM3) plus une équipe U18 en championnat de France Elite.

Le rôle de la FFBB est d'instruire la demande d'agrément, au sein de la Commission d'agrément, composée de représentants du Ministère des Sports et de la FFBB. Cette commission constate un service fait en fin de saison. Sur la base de ce constat, elle attribue ou retire l'agrément à un club professionnel, masculin ou féminin ; à titre d'exemple, le club de Tarbes (LFB) s'est vu retirer son agrément en fin de saison.

Lors de la saison 2017-2018, le club de Blois n'ayant ni équipe Espoir engagée en Nationale 3, ni jeune sous convention de formation, ni équipe U18, ne respectait pas les conditions d'obtention d'un agrément.

Malgré cela, à la demande du club le 15 avril dernier, des représentants de la Commission d'agrément ont effectué une visite du club de Blois le 4 mai dernier, concluant un rapport délivré au Ministère qui décidera, le 6 juin, de ne pas agréer le centre de formation. Cette décision a été notifiée au club de Blois et à la LNB.

Pour la saison 2018-2019, le dernier Comité Directeur Fédéral a décidé d'augmenter de 48 à 60 le nombre d'équipes en U18 Elite, permettant ainsi à un club de Pro B, comme Blois, de bénéficier d'une place et de respecter une des conditions d'obtention de son agrément à compter de la saison 2018-2019. La FFBB a promis également de faciliter l'obtention d'une place en NM3 pour Blois dans le cadre d'une nouvelle procédure d'agrément.

La FFBB comprend la frustration ressentie par le club, ses partenaires et supporters ; il doit néanmoins respecter les procédures et règlements validés indifféremment par la fédération ou la LNB.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris

presse@ffbb.com - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball – twitter.com/ffbasketball - youtube.com/francebasketball